

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2026

Séance du 26 juin 2026 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marie-Pierre DUPRE, Maire.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 11	Présents :	Mesdames DUPRE Marie-Pierre, MARQUET Jocelyne, ROY Micheline, ROYER Béatrice, WISSELMANN Agnès, Messieurs MAILLARBAUX Joël, Monsieur SIMONIN Christian, TACLET Jean-Marc, ZVER Alain
Nombre de membres en exercice : 10	Excusés :	Monsieur BILLARD Cyril,
Nombre de Conseillers Présents : 9	Absents :	
Nombre de Conseillers excusés : 1	Représentés :	
Nombre de Conseillers absents : 0	Secrétaire de séance :	Madame ROYER Béatrice

N° 2026/26 - TARIFS PUBLICS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de modifier les tarifs publics applicables à compter de la date de la délibération. Les nouveaux tarifs fixés sont de :

- Location de l'alambic communal :
 - 20 €/ jour de location pour les résidents de la commune
 - 40 €/ jour pour les personnes ne résidant pas dans le village
- Tarifs d'eau potable :
 - part fixe : 20 € / an
 - part variable :
 - o 1.80 € / m³ jusqu'à 300 m³
 - o 1.50 €/m³ au-delà de 300 m³

Vote		
Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 070-217004902-20260626-2026_026-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune de SERVIGNEY.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au représentant de l'Etat le 28 juin 2026 et de la publication le 29 juin 2026

Fait à Servigney, le : 28.06.2026

Le Maire,

